



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 6 mars 2017

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 2 mars 2017 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Monsieur Denis Chalifoux, président, Madame Nicole Davidson, vice-présidente, Monsieur Serge Chénier, secrétaire-trésorier, Monsieur Richard Forget.

Étaient également présents : Messieurs Kenneth Hague, membre substitut, Sébastien Lajoie, directeur et madame Gabrielle Labonté, secrétaire de direction.

Était absent : Monsieur Guy Drouin, membre.

Ouverture de la séance

2017-03-01

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-03-02

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2017

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 2 février 2017.

ADOPTÉE

2017-03-03

Dépôt du rapport budgétaire – Comptes à recevoir

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de février 2017.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-03-04

Comptes à payer – Février 2017

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer du mois de février 2017, au montant de 42 694.66 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-03-05

Adoption d'une politique concernant le remboursement des dépenses de voyage

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte la politique concernant le remboursement des dépenses de voyage, telle que déposée par le directeur de la RIDM.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Avis de motion

Avis de motion – Règlement numéro 003 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Régie incendie des Monts

Je, Serge Chénier, secrétaire-trésorier, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 003 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Régie incendie des Monts.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le secrétaire-trésorier de la lecture du règlement numéro 003, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Avis de motion – Règlement numéro 004 concernant la tarification pour la Régie

Je, Serge Chénier, secrétaire-trésorier, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 004 concernant la tarification pour la Régie.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le secrétaire-trésorier de la lecture du règlement numéro 004, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.



No de résolution
ou annotation

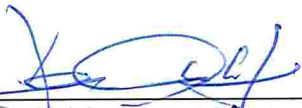
2017-03-06

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Richard Forget, membre, appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15 h 30.



Denis Chalifoux, président



Serge Chénier, secrétaire-trésorier